

INSCRIRE VOTRE ENFANT A L'ECOLE

- **Etape 1 : EN MAIRIE**

Vous devez vous présenter dans la commune de votre domicile avec les documents suivants :

- livret de famille
- carnet de vaccinations
- certificat de radiation en cas de changement d'école.

Vous pouvez vous inscrire en mairie à tout moment de l'année.

- **Etape 2 : A L'ECOLE**

Une fois votre enfant inscrit en mairie, vous serez reçu par le directeur de l'école.

Lors de cet entretien, vous complétez une fiche de renseignements.

Merci de vous munir de ces éléments :

- copie du jugement en cas de séparation des parents
- n° sécurité sociale et organisme d'affiliation
- n° CAF
- attestation d'assurance responsabilité civile individuelle accident